

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**

**Sous-direction des ressources humaines des greffes**

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 29 novembre 2023

Circulaire  - Note

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

**Le garde des Sceaux,  
ministre de la Justice**

à

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour**

**Mesdames, messieurs les premières présidentes et premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames, messieurs les procureures générales et procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Madame la procureure de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

*Pour information*

N° note : **SJ-23-361-RHG1/29.11.23**

Mots clés : Directeurs des services de greffe – Avancement de grade – Tableau d'avancement

Titre détaillé : **Résultats du tableau d'avancement pour l'accès au grade de directeur hors classe au titre de l'année 2024.**

Texte(s) source(s) : Décret n° 2015-1273 du 13 octobre 2015 portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe  
Lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours 2021/2023

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 31 décembre 2024.

Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 29 novembre 2023

Affaire suivie par Bastien Sahli,  
chef du pôle de la gestion des personnels de catégorie A  
[bastien.sahli@justice.gouv.fr](mailto:bastien.sahli@justice.gouv.fr)  
Paula Trapateau, gestionnaire du pôle de la gestion des personnels de catégorie A  
[paula.trapateau@justice.gouv.fr](mailto:paula.trapateau@justice.gouv.fr)

Le garde des Sceaux,  
ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames, messieurs les premières présidentes et premiers  
présidents des cours d'appel  
Mesdames, messieurs les procureures générales et procureurs  
généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Madame la procureure de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

**Objet :** Résultats du tableau d'avancement pour l'accès au grade de directeur hors classe au titre de l'année 2024

**N/Réf :** Décret n° 2015-1273 du 13 octobre 2015 portant statut particulier du corps des directeurs des services de greffe  
Lignes directrices de gestion relatives à la promotion et la valorisation des parcours 2021/2023

**PL :** Annexe 1 : tableau d'avancement

J'ai l'honneur de vous faire connaître en annexe le tableau d'avancement pour l'accès au grade de directeur hors classe du corps des directeurs des services de greffe établi au titre de l'année 2024.

Ce tableau est établi en application des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles relatives à la promotion et à la valorisation des parcours.

Je vous rappelle que peuvent être promus au grade de directeur hors classe :

- **les directeurs principaux ayant atteint au moins le cinquième échelon et justifiant de six années de détachement dans un ou plusieurs emplois** culminant au moins à l'indice brut 985 au titre du vivier 1 ou,
- **les directeurs principaux ayant atteint au moins le cinquième échelon et justifiant de huit années d'exercice de fonctions** de direction, d'encadrement ou d'expertise, correspondant à un niveau élevé de responsabilité, listées par l'arrêté du 15 avril 2016 au titre du vivier 2 ou,
- **les directeurs principaux ayant atteint le dixième échelon de leur grade et ayant fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle** dans la limite de 20 % du nombre des promotions annuelles prononcées au titre du vivier 3.

L'effectif des directeurs principaux au moins au 5<sup>ème</sup> échelon, sous réserve de remplir les conditions d'un des trois viviers, au titre de l'année 2024 est de **288**, dont 230 femmes (80%) et 58 hommes (20%). Le nombre maximal de promotions possibles est de **37**.

**56** mémoires de propositions ont été reçus contre 51 l'année précédente.

Au total, **14** promotions ont été faites, afin de garder un nombre équivalent de promotion d'année en année et de ne pas saturer le vivier dès cette année. 11 femmes (79%) et 3 hommes (21%) sont promus, au titre de l'année 2024.

Vous voudrez bien assurer la diffusion de ce tableau d'avancement auprès des chefs de juridiction et des directeurs des services de greffe placés sous votre autorité.

**Par délégation,  
P/ Le directeur des services judiciaires,  
La sous-directrice des ressources humaines des greffes,**



**Sylvie BERBACH**